



Informez-vous librement, téléchargez l'application SUD Orano Recyclage



SOLIDAIRES - UNITAIRES - DEMOCRATIQUES



19 novembre 2024

LA HAGUE FAIT BOUGER LES LIGNES ...

Retour de l'abondement : La mobilisation des salariés de La Hague continue de faire bouger la position du Groupe.

Alors qu'elle avait obstinément refusé jusqu'ici un retour de l'abondement en se cachant derrière un accord Groupe (encore refusé et repoussé de plusieurs années lors du Comité de Groupe du 11 septembre 2024 en réponse à une prise de parole de SUD le plaidant), **nous avons décidé d'inclure ce retour légitime dans nos revendications.**

Face à la mobilisation très impactante sur La Hague lors du 1^{er} préavis SUD, la Direction avait acté un retour potentiel. Elle le valide désormais en précisant que l'abondement serait plafonné à 300 € pour 400 € placés dans le PEG.

Cette victoire, nous aurions tous aimé qu'elle soit liée à une soudaine amélioration du dialogue social. Elle n'est malheureusement due qu'à la mobilisation impactante des salariés de La Hague.

Budget NAO 2025 : Et c'est **la mobilisation des salariés de la Hague sur le 2nd préavis SUD, tout aussi impactante, qui permet au budget proposé par le Groupe d'être rehaussé à « 2.6% »** (dont 0,4% au titre des promotions/mobilités).

SUD estime cette enveloppe insuffisante et continue de plaider pour que la Direction d'Orano Recyclage réunisse les organisations syndicales pour négocier les principes de la répartition de l'enveloppe.

Pourquoi SUD enlève 0,30% de l'enveloppe NAO 2025 ? Ni le Groupe ni l'entreprise ne veulent s'étendre sur le sujet de l'équité au sein du Groupe. La sémantique ayant son importance : **égalité ne veut pas dire équité.**

L'enveloppe de 1,9% Augmentation Générale (AG) / Augmentation Individuelle (AI) Performance cadrée par le Groupe verra des différences dans chaque entreprise. **#quésaco?**

SUD retire de l'enveloppe de 0,30% au titre de l'ancienneté car elle est due par l'accord d'entreprise (article 3.7.4).

Explication : chaque salarié non-cadre touche une prime d'ancienneté de 3% à partir de 3 ans d'ancienneté évoluant de 1% par année supplémentaire jusqu'au plafond de 15%.

Orano intègre le coût de cette mesure pourtant déjà due dans l'enveloppe sans présenter le moindre calcul. #confiance

Pour Orano Recyclage, la Direction intègre donc depuis des années 0,30% au budget car **c'est ce que lui coûte cette mesure.**

Dans d'autres entreprises du Groupe, cette mesure ne coûte que 0,20% du budget **donc une enveloppe à distribuer plus conséquente de 0,10%.**

Le Groupe justifie cela par la jeunesse du personnel d'Orano Recyclage **qui a manifestement trouvé la fontaine de jouvence puisque c'est 0,30% tout juste depuis toujours. L'enveloppe « à partager » entre AG/AI est ainsi réduite à 1,9%.**

N'est-ce pas la mesure d'ancienneté qu'il faut retirer du budget pour une meilleure équité des salariés non-cadres du Groupe ? SUD précise qu'aucune autre mesure de gratification n'est retirée du budget.

Mesure uniforme : Dans son flash, la Direction évoque que les AG pourront être en pourcentage et/ou uniformes. Elle cite la mesure talon. Bien que non opposé à une « mesure talon », **SUD revendique une mesure uniforme** (même montant pour tous les salariés), plus juste et **favorisant davantage les salaires les plus faibles.**

Là encore, **il y a des différences entre les entreprises du Groupe.** Les salaires étant plus faibles au sein d'Orano Recyclage qu'au sein d'Orano Chimie-Enrichissement, **la Direction explique qu'une mesure talon impacte davantage le budget.**

En effet, la Direction impute également du budget des salariés non-cadres le coût d'une mesure talon.

Jeunesse et moindre rémunération = enveloppe AG/AI inférieure. Un cadrage Groupe équitable ne devrait-il pas réfléchir à tout cela ? Ne devrait-il pas prendre en compte les enjeux spécifiques d'attractivité de chaque entreprise ?



3^{ÈME} PRÉAVIS ET AUTRES INFOS !

Une dernière réunion de négociation Groupe aura lieu le 21 novembre avant de laisser place aux négociations au niveau de l'entreprise encadrées **soit par un accord signé (jusqu'au 4 décembre) soit par une décision unilatérale de l'employeur.**

SUD refuse l'immobilisme et dépose un 3^{ème} préavis de grève. Ce préavis prend en compte les remarques des salariés mobilisés : **durée plus courte et meilleur équilibre entre tous les régimes de travail.**

3^{ème} préavis : du dimanche 24 novembre à 5H30 au lundi 25 novembre à 20H56.

L'ensemble des syndicats doit aller dans le même sens. **Nul n'ignore que c'est pendant le cadrage des enveloppes qu'il faut peser.**

SUD a écrit à l'ensemble des syndicats représentatifs au niveau d'Orano Recyclage pour proposer un courrier en intersyndicale.

Nous avons écrit également aux organisations représentatives au niveau du Groupe pour que cette idée de courrier unitaire soit reprise à leur niveau bien que nous n'y soyons pas. L'unité ne s'arrête pas à la représentativité.

SUD invite la Direction d'Orano Recyclage à débiter les discussions au niveau de l'entreprise. Seul un entêtement idiot et dénué des intérêts de l'entreprise semble justifier sa position.

Comment se mobiliser ? Chaque salarié peut se déclarer gréviste 59min, 3H59 ou sur l'ensemble du poste/journée.

Nous avons tous connu l'altruisme des cagnottes de service/équipe. **Afin d'amplifier ce principe de solidarité essentiel pour favoriser le collectif, SUD a mis en place une cagnotte de grève pour tous les salariés préférant y participer pour aider les grévistes de tous les régimes de travail. SUD prend à sa charge les frais de commission.**

Par exemple, si vous estimez que mettre 10€/20€ dans une cagnotte apportera davantage au collectif qu'un débrayage de 59min, **n'hésitez pas.** Cette cagnotte contient actuellement **1 265 €.**

Pour participer à la cagnotte, cliquez ici !

Caisse de grève Adhérents SUD : Vous êtes nombreux à nous interroger sur la caisse de grève SUD Orano Recyclage La Hague. **Elle n'a rien à voir avec la cagnotte citée ci-dessus.**

C'est une « caisse de grève » (participation aux pertes de grève), comme de nombreux syndicats en ont mis en place, **spécifique à nos adhérents** (elle a été décidée en Assemblée Générale). **Les adhérents SUD envoient leurs justificatifs de perte financière et une participation, calculée par demi-journée, leur est distribuée par virement.**

Cagnotte établissement et caisse de grève adhérents SUD sont deux dispositifs distincts.

Négociation « Horaire Variable » : Les réunions de négociation sont prévues le **vendredi 29 novembre** et le **vendredi 13 décembre 2024.** C'est la **3^{ème}** fois que l'établissement négocie sur ce thème. **Espérons que cela ne soit pas une fois encore de l'esbroufe visant à une énième perte d'acquis. Repartir du précédent accord non signé serait stupide.**

SUD propose d'améliorer le système actuel (base de 40H) sans supprimer de RTT en :

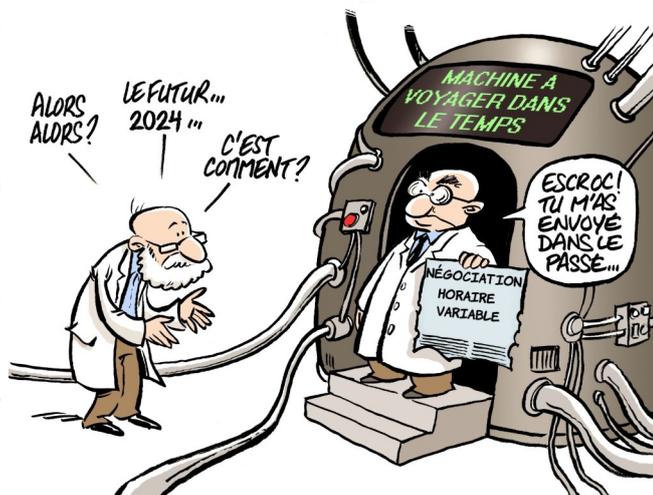
- Élargissant la tolérance du système actuel **à 55 minutes** au lieu des 15 minutes (soit 7H00 à 8H50 et 15H45 à 17H35),
- Mettant en place **les badgeuses aux entrées du site,**
- Augmentant le **nombre de RTT sécables à 4** (au lieu d'un maximum de 2 pour un salarié en HN),
- Gravant dans le marbre que **les heures effectuées avant 7H55 et après 16H40 sont toutes comptabilisées.**

SUD, n'ayant toujours pas de retour à ses courriers du 24 août et du 02 septembre, **invite également la Direction à mettre fin à la discrimination sur l'abondement lié à la parentalité,** évoquant que l'abondement uniquement pour les salariés postés ayant des enfants de moins de 3 ans **est discriminant** (SUD a fourni à l'ensemble du CSE la lecture juridique d'une de ses avocates).

Cet abondement doit être accessible à l'ensemble des salariés de tous les régimes de travail. Ne laissons plus la Direction opposer les régimes entre eux.

Négociation Maintenance : **La prochaine réunion aura lieu le 22 novembre.** Ce décalage n'est en rien lié au conflit sur les NAO 2025. Le premier décalage était lié à la Direction qui nous a informés qu'elle « n'était pas prête ».

Le second décalage est lié à une demande d'une organisation syndicale puisque la nouvelle date tombait sur un jour où elle avait prévu une réunion de section à l'extérieur du site.





La Hague, le 18 novembre 2024,

Madame Stéphanie GAIFFE
Directeur Orano Recyclage La Hague

Monsieur Mustapha OULKHOUIR
Responsable des Relations Sociales Orano Recyclage

Objet : dépôt d'un préavis de grève

Madame le Directeur,

Nous vous informons que l'organisation syndicale SUD Orano Recyclage La Hague dépose un préavis de grève du dimanche 24 novembre 2024 à 5H30 au lundi 25 novembre 2024 à 20H56.

Lieu : Etablissement Orano Recyclage de la Hague.

Date et Modalité : du dimanche 24 novembre 2024 à 5H30 au lundi 25 novembre 2024 à 20H56

Motif : Rémunération – partage de la valeur au sein de l'entreprise Orano Recyclage

- 75 € d'Augmentation Générale Uniforme et augmentation du point prime de 2,4%,
- 1.3% de budget d'Augmentation Individuelle,
- Un retour de l'abondement du Plan d'Épargne Groupe à 100% jusqu'à 800 €,
- Une hausse du plafond d'intéressement à 10% de la masse salariale annuelle pour la période 2025-2027,
- La mise en place d'un accord « Plan de Partage de la Valorisation de l'Entreprise » (PPVE),
- Et des modalités limpides sur l'utilisation du budget d'Augmentation Individuelle (AI) (équité et transparence).

Veuillez agréer, Madame le Directeur, nos respectueuses salutations.

Ana Magalhães Camargo
Chargée de Relations Sociales

Arnaud LEMAITRE,
Délégué Syndical Central SUD Orano Recyclage